

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 27 mars 2019

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis N°1-2019

Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz - Crédit d'étude du projet d'ouvrage Crédit demandé CHF 2'793'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°1-2019 du 13 février 2019,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le rapport de la Commission d'urbanisme,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'793'000.00 afin de financer les études du projet d'ouvrage du projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) comprenant le réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz, et la modernisation des infrastructures des services industriels à l'intérieur de ce périmètre, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale;
- 2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Jean-Denis BRIOD

Bernard MONTAVON

Le secrétaire

Pully, le 12 avril 2019